mais aussi parce que le chaleureux dévouement de son camarade l'avait gagné.

André, par lui, savait donc à peu près ce qui se passait au château; mais il n'avait point assez de détails intimes pour apaiser Jeannie dont les larmes et les angoisses le bouleversaient.

Elle n'avait pu voir son fiancé la veille au soir, et rien ne peut donner l'idée des tortures que la malheureuse fille endura dans cette fin de journée, jusqu'au matin.

Sa tête très douloureuse la faisait horriblement souffrir.

Elle ne pouvait rester en place, elle était incapable d'attendre, à peine de se contenir, la fièvre la dévorait, elle ne se soutenait plus; le moindre bruit, le plus léger éclat de voix dans la maison l'ébranlait comme si une décharge électrique l'eût touchée.

Elle avait envoyé émissaires sur émissaires à Saint-Justin, suppliant André de venir, incapable qu'elle était de se rendre elle-même auprès de lui.

On lui répondait invariablement qu'André, en course pour son ministère, n'était pas rentré. Aussitôt qu'il serait de retour, on lui remettrait la lettre où Jeannie en lui confiant ses doutes et ses angoisses, le suppliait d'aller aussitôt aux renseignements, et de venir la calmer dès qu'il le pourrait.

Vers dix heures, le lendemain matin seulement, elle le vit apparaître dans la longue avenue.

Elle fut en même temps que lui à la grille du château.

—As-tu reçu ma lettre? lui demanda-t-elle haletante.

—Oui, il y a deux heures.

—As-tu vu Donatien?

—Ç'a été difficile, car il est très surveillé, mais j'y suis tout de même arrivé.

—Ah! mon Dieu! que t'a-t-il appris? ......Il me semble que je vais mourir.

Et son émotion, atteignant en effet les dernières limites, Jeannie dut s'appuyer frissonnante et livide contre le pilier de pierre qui soutenait la grille.

André eut peur de la décomposition de ses traits.

—Calme-toi, lui dit-il, prends sur toi d'être plus raisonnable, ou bien il t'arrivera malheur certainement.

—O André, André!.... Je ne peux pas!.... Je crois que mon cœur et ma tête vont éclater!....

Comprends donc, l'image de Madeleine ne me quitte pas. Constamment, je crois l'entendre me dire:

—Je t'ai confié ma fille.... Tu m'avais juré que toi vivante il ne lui arriverait rien.

Où est-elle?....

Qu'en as-tu fait?

Tu n'as même pas su la défendre!....

Et je vois ses grands yeux noyés de larmes s'attacher sur moi avec une expression si désespérée qu'il me semble devenir folle de douleur et de remords.

—Des remords?.... mais ma pauvre petite tu n'as rien à te reprocher....

—Allons, raconte-moi ce que tu sais. Y a-t-il encore quelque nouveau malheur?

—Pas du tout. Donatien ne le croit pas.

—Il n'en est donc pas sûr?

—Voici ce que Donatien vient de me dire, il n'y a pas trois quarts d'heure. Je le savais déjà, et ce n'est que le résumé de mes conversations avec lui dans ces derniers temps.

Mais devant ta lettre si pressante, si désolée, j'ai cherché à apprendre s'il n'y aurait pas du nouveau.

—Dis vite, je brûle d'impatience et de fièvre.

—Depuis le départ de Seconde, la petite a été très peu descendue dans le parc. Mais à partir du soir où Mlle Penhoët t'a vue, soit que Mme de Mondragon en ait été informée, soit qu'un pressentiment ou quelque indice l'ait tout simplement avertie des nouvelles dispositions de la Bretonne, Léone n'est plus sortie de sa chambre.

On l'entend pleurer souvent; on a de sa présence dans la maison des preuves irréfutables, mais on ne connait rien de plus.

—Donatien ne sait pas si elle est malade?

—Il ne le croit pas. Soit avec Clément, quelque caché qu'il puisse être; soit avec la nouvelle nourrice, on en eût appris quelque chose.

—Elle était si pâle hier, quand je l'ai aperçue!......

—Tu t'es peut-être trompée......

—Ah! si Dieu le voulait......

—D'abord, tu as la tête très montée. Ensuite, le jour tombait décolorant toutes choses; enfin, l'enfant est à un âge où les premières dents se forment, et où les traits pâlissent à en être livides.

—Puisses-tu dire vrai, André!...... murmura-t-elle, presque rassurée et à moitié convaincue.

Puis tout à coup, reprise de ses inquiétudes irraisonnées et éclatant en sanglots:

—Ah! s'écria-t-elle, quand Madeleine est partie, emmenée par ce gredin de juge, j'aurais dû prévoir qu'on allait me voler Léone, j'aurais dû m'enfuir avec elle en Espagne ou en Angleterre, n'importe où, pourvu que j'eusse pu veiller sur elle, et la garder jusqu'au retour de sa mère.

André baissa la tête.

C'était vrai ce que disait Jeannie; comment n'y avait-il pas pensé, lui, Bascou, qui seul avait son sang-froid, à cette époque?....

Cependant il fallait avant tout maintenant non pas se lamenter sur un passé irrémédiable, mais apaiser Jeannie dont l'exaltation faisait mal.

—Ne te désole pas, lui dit-il; revenir en arrière est impossible, il vaut mieux regarder l'avenir et espérer. La situation d'ailleurs ne me paraît pas avoir empiré. Léone vit dans ses appartements; Reine Penhoët veille sur elle. Tu as sa parole que rien, tant qu'elle serait là, n'arrivera à l'enfant. Je ne sais ce qui me dit que cette fille ne trahira pas notre confiance.

—Je t'assure, André, que la vérité m'échappe. Plus j'y pense, plus je suis persuadée de ne pas m'être trompée: l'enfant que j'ai vue hier était toute chétive, toute malingre; sa tête, comme celle des tout petits, très affaiblie, ne pouvait plus se soutenir.

—Allons, voilà que tu recommences à déraisonner. Je te dis que tu étais trop loin et qu'il n'y avait plus assez de lumière, pour que tu aies vu les choses sous leur vrai jour.

—Et moi je te répète qu'il va arriver quelque catastrophe affreuse, épouvantable.... Je la sens, je la devine....

Mon Dieu!.... Mon Dieu!.... Qu'avons-nous fait pour être si malheureux!....

En vain, André essaya-t-il de la calmer, de lui donner des consolations ou des paroles d'espoir....

Tout fut inutile.

—Que va dire madame la marquise... ne cessait de répéter Jeannie. Pauvre Madeleine.... Elle en mourra, et moi aussi!....

Elle ne pleurait plus, mais ses yeux, par moments, s'égaraient, avec de grandes flammes qui illuminaient tout à coup ses prunelles sombres, pour les laisser quelques secondes après vitreuses et atones.

Tard, dans l'après-midi, André la quitta. Son service à Saint-Justin le réclamait impérieusement.

Il la confia à Seconde, en lui recommandant de veiller sur elle.

Mais vers quatre heures, la nourrice la voyant plus calme et l'ayant quittée pour aller faire goûter ses enfants, Jeannie en profita pour s'enfuir et regagner les abords de Magalas.

Comme le jour tombait, Seconde parvint à la découvrir, blottie dans le massif où elle s'était cachée, surveillant de là la façade assez rapprochée du château.

—Il y a des allées et des venues qui ne sont pas ordinaires, dit-elle à la nourrice. Certainement, il arrive quelque chose, rien ne me fera sortir d'ici.

—Voulez-vous donc y passer la nuit?

—Assurément, répondit la malheureuse fille sur un ton qui n'admettait pas de réplique; je ne bouge de ma place que je n'aie vu la petite ou que je n'aie eu des nouvelles sûres d'elle.

—C'est bien, dit Seconde; mais comme vous ne pouvez pas y rester seule, je vais aller y avertir à la Roche-Morte que nous serons dehors jusqu'au matin, et je reviens vous tenir compagnie.

Jeannie ne songe ni à remercier, ni à s'étonner.

Les yeux obstinément fixés sur la façade, elle ne vit point la nourrice s'éloigner; elle ne la vit pas davantage revenir, quand deux heures après Seconde s'installa à ses côtés.

La nuit était profonde.

L'aile en retour qu'occupait la petite fille était plus brillamment éclairée que le reste du château, de grandes ombres se mouvaient et marchaient continuellement derrière les baies lumineuses, d'autant plus éclatantes dans la nuit noire qu'on avait négligé de fermer les contrevents.

Et les yeux plus brûlants que des charbons, la tête en feu, ses tempes battant comme des marteaux de forge, la malheureuse fille s'arrachait les cheveux, en disant:

—Mon Dieu! qu'y a-t-il donc. Est-ce qu'ils me la tuent, ces misérables! Est-ce qu'ils me l'assassinent?

Au matin un valet de chambre se dirigea en courant vers les communs; ce n'était pas Donatien. Il avait l'air très affairé, très bouleversé.

Jeannie le reconnut, il avait fait partie de la maison de Paris. Elle s'approcha de lui:

—Joseph, lui dit-elle, j'ai toujours été bonne pour vous, je vous en supplie, ne me laissez pas dans le désespoir où je suis. Comment va la petite?

C'était un brave garçon, fort peu au courant des intrigues et des combinaisons qui pouvaient avoir lieu dans l'intérieur du château. Il se mit à pleurer.

—Ah! la chère mignonne, dit-il, pendant que de grosses larmes roulaient de ses yeux, elle ne souffrira plus celle-là, elle est allée rejoindre son père dans le ciel.

Jeannie poussa un cri, un seul; elle devint tellement pâle que Seconde étendit instinctivement les bras pour la recevoir.

—Miséricorde, s'écria-t-elle, qu'est-ce que c'est?.... Qu'est-ce que vous voulez dire? Que lui est-il arrivé?.... Je ne comprends pas......

—Hélas! mademoiselle Jeannie, c'est un bien grand malheur, allez!.... Je le pense comme vous, mais il faut cependant vous faire une raison. Votre désespoir ne fera pas revenir la pauvre petite!

—Revenir, répéta Jeannie, dont les yeux s'arrondissaient, elle n'est donc plus?

—Elle est morte cette nuit d'une convulsion.

—Morte!.... morte!.... morte!.... s'écria la pauvre fille en tordant ses mains, non! ce n'est pas vrai!.... Ça ne doit pas être possible. Autrement il n'y aurait pas de justice.... pas de bon Dieu!.... Rien!....

—Malheureusement, c'est bien certain, hélas! Mademoiselle était malade depuis quelques jours déjà,—des dents, paraît-il,—et cette nuit une convulsion l'a emportée.

—Malade?.... depuis quelques jours! .... dit Seconde à son tour. Et sans qu'on ait appelé de médecin?....

Est-ce que c'est croyable cela?....

—Vous vous trompez; le plus grand médecin de Bordeaux est venu deux fois dans ces derniers temps. Et pas pour rien, vous savez. Mais Mme la vicomtesse n'a pas regardé à l'argent pour sa nièce. Malheureusement, la pauvre petite s'en est allée tout de même....

Jeannie avait écouté tout cela, blanche et froide comme une statue, sans prononcer un mot.

En même temps et comme pour confirmer les tristes paroles de Joseph, des sons cristallins très doux et très clairs se firent entendre portés par l'air pur du matin. C'était la cloche de Magalas, la toute petite, celle qui sonne pour annoncer qu'il y a un enfant de moins sur terre, et un ange de plus au ciel.

Alors Jeannie les lèvres pâles, le nez pincé, les yeux subitement cernés murmura:

—Ah! mon Dieu, mon Dieu, c'est trop!

Et sans un mot de plus, elle s'abattit dans les bras de Joseph qui l'avait vue chanceler et s'était élancé pour la recevoir.

A ce moment, Clément Gaube livide, mais impassible, apparut sur un petit perron qui donnait accès de la cuisine dans la cour où étaient les communs.

Il descendit les quelques marches et s'approcha du groupe que formaient Jeannie et le valet de chambre, aussi indifférent en apparence que s'il n'avait rien vu, ni rien compris de ce qui venait de se passer.

—Joseph, demanda-t-il, lorsqu'il fût à deux pas, qu'est-ce que c'est?

Puis paraissant apercevoir Jeannie pour la première fois:

—Mais il me semble que c'est Mlle Séverac que vous tenez là évanouie, continua-t-il froidement.

—Oui, monsieur Clément, c'est Mlle Jeannie.

—Ah! la pauvre fille, qu'a-t-elle donc?

—En apprenant que mademoiselle Léone était morte cette nuit, elle s'est trouvée mal de chagrin.

Le visage de Clément revêtit l'expression d'une profonde pitié.

—Ce n'est pas étonnant, dit-il, Jeannie avait vu naître cette enfant et devait l'aimer beaucoup.

—Avez-vous la force de la transporter avec moi sous un hangar?

Je l'y porterai bien tout seul, dit le Gascon, dont les membres admirablement proportionnés faisaient pressentir une force peu commune.

—Faites alors, et le plus vite que vous le pourrez, de façon que personne ne s'aperçoive de cet accident, si c'est possible.

Joseph obéit et eut rapidement déposé la jeune fille sous une remise où les allants et venants ne pouvaient pas la voir.

—Bien, dit l'homme de confiance de Claire; maintenant, je vais faire atteler une voiture pour la reconduire à la Roche-Morte; en attendant, veillez sur elle; que personne n'approche ni ne lui parle; c'est l'ordre de madame. Et vous savez, pas de désobéissance, n'est-ce pas?

Joseph un peu tremblant s'inclina.

—Madame sera obéie, monsieur Clément, dit-il.

Un quart d'heure après, Gaube revint monté sur le siège d'un coupé bas et vide.

Il fit arrêter le cheval net, et sauta lestement à terre.

Jeannie était toujours sans mouvement, sa pâleur était d'une morte, sa tête inerte s'en allait de gauche et de droite comme celle d'un cadavre.

—Il faut la faire entrer dans cette voiture, dit Clément, et la placer sur le siège du fond.

Ce fut assez difficile.

Enfin, on y réussit.

—Dois-je m'asseoir à côté d'elle? demanda Joseph.

—Non. Seconde suffira, et je conduirai seul.

Rentrez au château, où l'on a besoin de tout le monde, et surtout pas un mot à personne, n'est-ce pas?

Sans attendre la réponse, tant il était sûr d'être obéi, Gaube tourna adroitement le coupé vers l'avenue, et là, enveloppant le cheval d'un maître coup de fouet, il partit comme le vent.

Joseph ne devait pas tenir sa promesse.

Comme il allait rentrer au château, il sentit une main se poser sur son épaule.

Il se retourna. Donatien était derrière lui.

—Est-ce vrai que mademoiselle est morte? demanda ce dernier plus blanc qu'un cierge.

—Oui, il y a une heure ou deux.

—Ah! quel malheur! fit le valet de chambre en pensant au désespoir d'André.

Puis en parlant très bas il continua:

—Un médecin de Bordeaux est arrivé hier au soir, paraît-il?

—Il est encore au château, auprès de madame la vicomtesse qui est folle de douleur.

—Ce n'est pas lui.

—Qui alors?

—Je ne le sais pas.

—A un vieux camarade, vous mentez, Joseph; ce n'est pas bien.

—Je ne sais pas; je vous dis.

—Je ne vous trahirai pas, vous le savez bien.

—C'est que.....

—Je connais la consigne. Mais je croyais être un ami....

—Si vous ne devez pas le répéter.... dit l'autre dont la langue démangeait fortement.

—Cette idée....

—Eh bien, c'est Mlle Jeannie, qui s'en retourne.

—Quelle Jeannie?

—La sœur de lait de Mme la marquise.

—Elle, dans cette voiture.... sortant d'ici? Je rêve!

—D'ici, de la maison, pour sûr que non.

—D'où alors?....

—Il paraît qu'elle a passé la nuit dans un massif avec la nourrice. Elles guettaient toutes les deux, ne trouvant pas les allées et venues naturelles.... Je crois bien!....

—Et après?

—Au matin, je courais comme un fou. Elles m'ont vu, m'ont appelé. Et.... je leur ai dit la chose.

—Quoi? La mort de la petite?....

—Oui. Alors Jeannie est tombée à la renverse comme foudroyée.

—Pauvre fille!

—Ah! oui, ce qu'elle m'a retourné le cœur; j'en suis encore tout renversé. M. Clément est arrivé par bonheur.

Il est allé tout de suite atteler le coupé, et il l'emporte lui-même à la Roche-Morte.

Donatien fit deux pas vers l'avenue, pour s'enfuir au plus vite.

Joseph le retint par son veston.

—Vous savez, dit-il, M. Clément m'a défendu de dire un mot de cela, et il ne plaisante pas. Si vous me trahissez je suis perdu.

—N'ayez pas peur, répondit Donatien, on ne saura rien par moi.

Et parvenant à se dégager, il se faufila le long des massifs, afin de gagner au plus vite un chemin de traverse où, de là, sans être vu, il pourrait courir à Saint-Julien prévenir André Bascou et les deux Sintély.

Clément Gaube, du train dont il faisait marcher son cheval, ne resta pas longtemps pour arriver au château de la Roche-Morte.

Dès qu'il eut rangé sa voiture contre les dernières marches du perron, il attacha ses rênes à la mécanique, descendit et regarda dans l'intérieur du coupé.

Jeannie n'avait pas repris connaissance.

La tête renversée en arrière et les yeux clos, elle ressemblait toujours à une morte.

A ses côtés la nourrice sanglotait à fendre l'âme.

L'homme de confiance de Claire gravit lestement les degrés de marbre, et pénétrant dans le vestibule qui lui était familier il appela du monde.

Deux ou trois personnes accoururent.

Il ouvrit la porte toute grande et désignant le coupé:

—Mademoiselle Séverac est dans cette voiture sans connaissance, dit-il, venez la chercher pour la porter dans sa chambre.

Et comme les exclamations, les cris, les interrogations commençaient, Clément coupa court à tout cela d'une façon aussi sèche que péremptoire.

—Qu'on se taise, dit-il, et comme je n'ai pas de temps à perdre, qu'on débarrasse ma voiture au plus tôt.

On n'osa pas lui désobéir, et dès que Jeannie, toujours en syncope, fut hissée sur les bras des domestiques de la Roche-Morte, Clément repartit au grand galop de son cheval.

On eût juré avec son visage livide et ses yeux brûlants au fond de leur orbite que la vie de ces lieux lui causait quelque intolérable douleur.

Arrivée dans le vestibule, Seconde Labérenne fut prise d'une crise de nerfs épouvantable.

—Mais enfin, qu'est-ce qui est arrivé? lui demanda-t-on, dès qu'elle put articuler quelques mots.

—Mademoiselle est morte!...... mademoiselle est morte!...... balbutia-t-elle enfin au milieu de ses larmes.

—Qui? mademoiselle?... Laquelle?...

Quand on sut que c'était Léone, la fille de la maîtresse tant aimée et si respectée, ce fut une explosion de cris et de pleurs du haut en bas de la maison.

A Saint-Justin, la douleur de Charles Sintély ne connut plus de bornes.

Dans ce cœur de diamant nulle pensée étrangère ne venait adoucir l'horreur du désespoir sous lequel Madeleine allait peut-être mourir.

Raymond, au contraire, le premier moment de stupeur passé, fut saisi d'une idée devant laquelle toutes les autres s'effacèrent.

—Enfin Mme de Mondragon, dans sa hâte de mettre la main sur les millions de Cypières, n'avait même pas pu attendre le jugement de Madeleine!....

Son but apparaissait maintenant, clair et précis.

Avec cela maître Aubry refuserait-il encore de demander une contre-instruction?....

Cependant Charles et Raymond avaient trop de cœur tous les deux pour rester longtemps absorbés sous les pensées qui les tenaillaient.

En effet, Jeannie seule et peut être mourante à la Roche-Morte ne les réclamait-elle pas impérieusement auprès d'elle.

André Bascou, fou de douleur à l'idée du désespoir qui frappait à la fois sa fiancée et la fille de son bienfaiteur, avait fait préparer une voiture sans même qu'on le lui dise.

Quelques instants après, ils étaient tous les trois en route pour la Roche-Morte, le cœur brisé les uns et les autres, par l'irréparable malheur qui venait de les atteindre.

A l'arrivée de Raymond, Jeannette était sortie de sa syncope, mais elle battait affreusement la campagne et une fièvre brûlante la dévorait.

Pendant que Charles repartait pour Saint-Justin afin que Madeleine dans sa cellule ne puisse apprendre seule et sans amis le terrible deuil qui venait de la frapper, Raymond s'installait au chevet de Jeannie et la soignait avec un dévouement de frère.

La fièvre céda devant la science du jeune docteur, mais lorsqu'elle leva sur lui ses beaux yeux sombres, Raymond tressaillit: dans ces prunelles, jadis si vives et si lumineuses, l'étincelle sacrée n'existait plus; Jeannie le fixait sans le reconnaître, peut-être sans le voir; son intelligence, sa raison avaient disparu, comme si l'enfant adorée qui était partie avait emporté tout cela dans ses petites mains: Jeannie était folle, irrémédiablement folle.

Le désespoir d'André Bascou était effrayant à voir.

Et pourtant les forces de Jeannie étant revenues, même assez rapidement, Raymond et lui durent la laisser aux soins de tous ceux de la Roche-Morte, l'intérêt de Madeleine leur ordonnant de surveiller plus que jamais les environs de Saint-Julien et de Magalas.

VI

L'AMOUR FIDÈLE

Quoique la raison de la malheureuse Jeannie n'eût plus l'air de vouloir revenir, les vingt ans de la pauvre fille ne pouvaient ainsi abandonner leurs droits et sa robuste constitution aidant, elle reprit vite son apparence de santé ancienne.

On la vit alors constamment escortée de quelqu'un, le plus souvent de Seconde, se promener du matin au soir dans le parc.

Elle allait et venait comme une âme en peine, écoutant ces bruits qu'elle seule entendait, cherchant toute la journée, le long des massifs et des plates-bandes; regardant partout; tendant les mains vers tous ceux qu'elle rencontrait, et répétant avec ses grands yeux pleins de larmes:

—On me l'a volée! on me l'a volée!...

Un jour, Seconde qui la remplaçait avec un grand dévouement dans l'administration de la maison, avait dû la laisser seule pendant quelques instants.

Tout à coup, le massif contre lequel la pauvre fille était assise s'entr'ouvrit doucement, et un étranger apparut.

Il était grand, mince et souple, avec un visage très brun, un front grave et pensif, des traits fiers et énergiques, dans lesquels brillaient des yeux d'acier bleu, très résolus.

A coup sûr, il n'était pas du pays, et nul jusqu'à ce jour ne l'y avait jamais vu.

Il regarda Jeannie durant quelques minutes, et sa physionomie rigide, pendant cette contemplation, s'anima peu à peu d'une expression d'intense pitié.

Enfin, il s'avança de quelques pas, et touchant le bras de la pauvre fille:

—Jeannie! dit-il très bas.

Cette voix impérieuse et douce parut la tirer de l'éternel rêve dans lequel elle vivait.

Elle leva sur lui ses yeux noyés de larmes, ne sembla point étonnée de voir là cet étranger, et de son même accent désolé, elle redit son perpétuel et navrant refrain:

—On me l'a volée!.... On me l'a volée!....

—Qui?....

Elle réfléchit un instant, porta ses petites mains à son front brûlant, puis eut un geste navré qui signifiait:

—Je ne sais plus.

L'inconnu la fixa quelques minutes de ses yeux clairs.

—Qui vous a-t-on volé? dit-il lentement.

Jeannie eut le même geste.

—Répondez, je le veux, insista-t-il.

Les veines de son front se tendirent, et les yeux sur les yeux de l'étranger, elle finit par balbutier:

—Léone!....

Alors, elle laissa tomber sa tête sur l'épaule de l'inconnu assis à ses côtés, et éclata en sanglots, répétant éperdument ce nom bien-aimé:

—Léone!.... Léone!....

Avec une douceur infinie l'étranger laissa passer ce flot de larmes.

Enfin, il essaya une nouvelle tentative:

—Calmez-vous, lui dit-il. Essayez de me comprendre.

Je viens de loin, bien loin, pour sauver votre maîtresse si je le puis. Ne voulez-vous pas m'aider?....

Elle paraissait l'écouter, et ses yeux moins hagards, moins fixes, s'animaient d'une expression qu'ils n'avaient pas eue depuis longtemps.

Encouragé par ce premier succès, l'inconnu continua:

—Pour me diriger dans le dédale obscur qui m'entoure, il me faudrait des renseignements que vous seule pouvez me donner. N'en êtes-vous pas capable?

Elle hocha tristement la tête.

—Pas capable.... répéta-t-elle sans intonation.

—Cherchez.

Vaguement elle répéta encore:

—Cherchez!....

—Pour Madeleine!....

Ce nom la laissa indifférente.

Au bout de quelques secondes, la légère étincelle d'intelligence qui avait paru l'animer s'était de nouveau éteinte.

Maintenant, Jeannie ne pleurait plus; elle riait doucement, silencieusement, et déchiquetait de ses doigts fluets une longue feuille de fougère ramassée dans le gazon.

L'inconnu la regarda, pris d'un très grand découragement:

—J'avais compté sur elle pour m'aider, dit-il. Quelle déception. Que faire? Essayer de la guérir? Il me faudrait au moins un mois, et les assises ouvrent dans douze jours?....

Une ride profonde s'était creusée entre ses fiers sourcils, il resta quelques minutes absorbé dans ses méditations.

Enfin, la même expression énergique anima ses traits, ses yeux eurent le même reflet d'acier volontaire et décidé.

—Eh bien! dit-il à demi-voix, je réussirai seul s'il le faut!.... Mais je réussirai!

Il reprit la même route mystérieuse à travers les massifs, et disparut sans que Jeannie se fût aperçue de son absence.

Une heure après, l'étranger vêtu de noir, d'une distinction souveraine dans ses habits un peu larges, un large crêpe à son chapeau, se présenta chez le premier président du tribunal de Saint-Justin.

Il fit passer sa carte, sur laquelle le magistrat lut les noms suivants:

COMTE RICHARD DE CLAVIÈRES.

Colombo—Ceylan.

—Faites entrer, dit aussitôt le magistrat fort intrigué.

Quelques secondes après, Richard de Clavières était introduit.

—Monsieur, dit-il, après les premiers saluts, j'ai appris à Calcutta, où mes affaires m'appellent quelquefois, que la marquise de Cypières était accusée d'un crime épouvantable et arrêtée pour cela.

Je suis parti immédiatement pour vous demander sa liberté, contre telle caution qu'il vous plaira de fixer, fût-elle de plusieurs millions.

Le magistrat regarda celui qui s'exprimait ainsi.

Cette loyale physionomie, ces yeux clairs et impérieux ne laissaient aucun doute: M. de Clavières était de bonne foi; mais habitant l'Inde, où se pratiquent les lois anglaises, il croyait la liberté sous caution admise en France comme elle l'est en Angleterre et dans ses colonies.

Avec une grande bienveillance, le président expliqua à son interlocuteur que cela n'avait pas lieu en France dans le cas de Mme de Cypières, et pourquoi.

—Alors, demanda Richard avec une nuance de profonde déception, il est impossible de mettre la marquise en liberté provisoire?

—Absolument, oui, monsieur.

—Même si je vous donne ma parole d'honneur qu'elle se présentera devant ses juges tel jour et à telle heure qu'il vous plaira de fixer.

—Oui, monsieur, même en dépit de votre parole; car la loi qui est formelle le veut ainsi.

—Je le regrette profondément, monsieur! Oh! oui, profondément, en vérité.

Il fit mine de se lever, sentant qu'il n'avait plus rien à tenter; mais son accent était si amèrement déçu, que le magistrat ne put s'empêcher d'ajouter:

—Y aurait-il de l'indiscrétion à vous demander, monsieur, le motif de l'intérêt puissant que vous paraissez porter à l'accusée?

—Non, monsieur. Et comme je n'ai eu personne pour me présenter à vous, les quelques mots d'explication que je vais vous fournir me tiendront lieu de présentation.

Le président s'étant incliné avec un sourire, l'Indien commença:

—Mon père était cousin des Sintély. Etant établi négociant à Ceylan il avait vu toute sa famille emportée par le fléau terrible, qui, des bords du Gange, se répand quelquefois jusqu'en Europe où il fait de si profonds ravages: le choléra.

De quatre enfants, il ne lui restait plus que moi, le dernier, ma mère elle-même était morte, quand je fus atteint à mon tour.

Notre maison passait pour maudite et tous, jusqu'à nos serviteurs, la fuyaient......

Mon père était désespéré.... Comprenez son dernier enfant agonisait, et même à prix d'or les médecins du pays refusaient de franchir le seuil de sa demeure.

Une idée lumineuse vint éclairer sa douleur horrible: Le docteur Sintély, paraissait-il, sauvait tous ceux qu'il soignait.

Mon père lui écrivit.

Mais le docteur habitait Pondichéry, c'est loin de Ceylan.....

Voudrait-il venir?.... Et s'il venait, arriverait-il à temps?......

Que d'angoisses!....

Le docteur, chevaleresque et dévoué comme tous ceux de son pays, ne se crut pas le droit de refuser, et accourut.

Malgré l'imminence du danger, il s'installa au chevet de mon lit, et huit jours de suite, il lutta contre le mal terrible, si foudroyant d'ordinaire.

Il l'enraya d'abord, puis, après des péripéties sans nom, des espérances folles et des rechutes affreuses, le docteur fit un miracle et me sauva.

A mon père qui voulait lui donner des trésors, il refusa, ne voulant de lui que le serrement de sa main, et la joie d'avoir retenu à son foyer son dernier enfant, tout ce qui restait de sa famille éteinte.

Mais ce pacte d'amitié conclu entre nous, ceux de notre famille ne devaient jamais l'oublier.

C'est pour y être fidèle que je suis ici.

Le magistrat s'inclina, plus touché qu'il ne voulait le paraître par cette grandeur du souvenir et de la reconnaissance, fidèles l'un et l'autre.

—La petite fille du docteur Sintély, la marquise Madeleine de Cypières, n'est peut-être pas digne de votre empressement, monsieur, dit-il très grave.

Richard eut un beau geste de protestation.

—Permettez-moi de croire absolument le contraire, monsieur, dit-il.

Il se leva.

Il était strictement pâle.

Derrière son front impassible, quelque foudroyante émotion l'étreignait-elle de son cercle de fer?....

Y avait-il en lui, pour être venu de si loin au secours de Madeleine, des raisons qu'il ne disait pas?

Peut-être!....

—Pourriez-vous, monsieur le président, dit-il au magistrat en prenant congé de lui, faire part à Mme la marquise de Cypières de la démarche que je viens de tenter auprès de vous? Je vous serais très reconnaissant d'ajouter que je reste à son entière disposition pour tout ce qu'il lui plaira de me demander.

—Monsieur, répondit aussitôt le président, conquis par cet étranger à la physionomie si sympathique et au regard si franc, je serais heureux de vous être agréable, au moins pour une petite chose s'il n'est défendu de l'être pour une plus considérable; mais M. l'abbé Sintély, M. le docteur Sintély, tous deux les cousins germains de Mme de Cypières, maître Aubry, l'avocat choisi par elle, étant tous à Saint Justin, j'estime qu'il est plus convenable que vous vous adressiez à eux pour les charger de vos commissions.

M. de Clavières, très froid, se dirigea vers la porte.

—Merci, monsieur, dit-il, plus raide qu'une barre de fer, je vais suivre votre conseil.

Dans la rue, il se fit indiquer la demeure de l'abbé Sintély.

Ce n'était pas loin.

Mais avant de franchir le seuil du *Cheval Blanc* où habitaient les deux frères, l'impassibilité de Richard se fondit subitement en un attendrissement profond presque impossible à contenir.

Il jeta des regards autour de lui.

La rue était déserte.

—Ah! murmura-t-il, en portant la main à sa cravate qui l'étouffait, ici du moins, on ne l'insultera pas!....

Charles était seul.

A l'aspect de Richard dont on lui avait apporté la carte, il se leva, et voulut faire quelques pas vers la porte.

Il ne le put pas, et resta cloué sur son siège, plus blanc qu'une cire.

Quel était le plus ému des deux?....

Et cependant Richard, lui, ne connaissait rien de la suprême confidence faite par Charles à son évêque!....

A l'aspect de la pâle et douloureuse figure de l'abbé, M. de Clavières, toujours si maître de lui, si froid, si calme, au moins en apparence, éprouva une émotion profonde qui le jeta en avant.

Il tendit sa main.

Charles, devant ce fier regard, où brillaient des larmes d'attendrissement impossibles à contenir, prit la main avancée, et longuement la serra.

—Je viens pour vous aider à sauver Madeleine, dit simplement M. de Clavières.

Alors, comme le prêtre, de plus en plus bouleversé, ne retrouvait pas encore la parole, et balbutiait des mots inintelligibles, Richard continua:

—Ne vous laissez pas abattre, mon cousin; ayez confiance et courage, je vous aiderai de tout mon pouvoir, de toute ma volonté. Et l'extrême honorabilité de la marquise étant donnée, nous aurons raison de toutes les infamies là-dessous, j'en mettrais ma main au feu.

—Vous connaissez donc l'affaire? dit l'abbé, pouvant enfin parvenir à exprimer sa pensée.

—Peu et mal; par un journal français, lu par hasard à Calcutta, et qui donnait d'infimes détails. Mais je connais Madeleine.

—Vous savez que sa fille est morte?

—On me l'a dit hier dans le pays, fit Richard pensif.

Puis tout à coup:

—Voulez-vous me raconter les choses par le menu, mon cousin?

Déjà, la loyale figure de l'abbé commençait à revêtir une profonde nuance d'embarras, lorsqu'un pas rapide retentit dans le corridor et, sans frapper, quelqu'un ouvrit la porte largement.

A continuer.

Le vieux Saint-Potent est dégoûté de la vie.

—J'ai, surtout, l'horreur des jeunes filles et des jeunes gens, avoue-t-il. Quand je vois des amoureux, cela me fait du mal......

—C'est vrai, ajoute Gontran; quand on a fini de dîner, c'est agaçant de voir manger les autres!

Mme Dufourneau est sollicitée par un jeune homme, qui lui demande la main de sa fille:

—Je l'adore, chère madame. Et elle m'adore.

—Hélas! répond-elle, j'ai été si malheureuse avec un homme qui m'adorait, que j'ai juré de donner ma fille à un homme qu'elle ne pourra pas souffrir!

La petite Z...., plate et maigre comme il n'y en a pas, étudie un morceau de concours.

—C'est l'air du *Pardon de Ploërmel*, dit-elle à une amie. Ça m'ira très bien.

—A ta place, reprend celle-ci, j'aurais préféré l'air de la *Dame Planche*!

On parle, devant Prudhomme fils, de la marche de Paris-Belfort.

—Je suis bien étonné, fait-il, que le Juif Errant ne se soit pas fait inscrire. En voilà un qui doit être entraîné, depuis le temps qu'il marche!

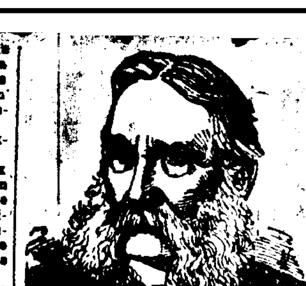

Le vieux guerrier parle favorablement du King's Royal Germetuer.

J'ai souffert pendant des mois d'insomnie et d'indigestions sans soulagement. Un ami, un jour, m'engagea à faire l'essai du Royal Germetuer du Dr King. Je fis l'essai et fus soulagé. J'espère être parfaitement guéri.

JAMES LONGSTREET.
Gainesville, Gia., le 27 juin 1890.

St-Louis, 7 février 1890.

Je souffre depuis dix ans d'un catarrhe et d'une bronchite. Je me soigne entre temps, mais sans grands résultats, évitant toujours de prendre des médicaments patentés. Il y a environ six semaines, cependant, que je fais l'essai du Royal Germetuer, j'en suis à la troisième bouteille et je sens que je suis entièrement guéri. Néanmoins je ne céderai pas pour mille dollars mon droit d'en continuer l'usage.

Respectueusement, J. B. LEGG, Architecte.
Bâtisse de la Banque du Commerce.

M. B. Avary & Cie., Atlanta, Gia., disent: "Nous vendons cinq fois autant de votre Royal Germetuer que de tout autre médicament patenté sur le marché, et il donne universellement satisfaction. La demande augmente sans cesse."

Bureau de la Compagnie du New Orleans City and Lake Railroad—No 102 rue du Canal (deuxième étage) Nlle-Orléans, 26 juin 1892.—A une assemblée régulière du Board de Directeurs, tenue le 6 courant, un dividende trimestriel de une piastre et soixante-quinze cents par action a été déclaré, payable le et après le 11 juillet 1892.

Le livre de transfert sera fermé dix jours avant la date fixée pour le paiement du dividende.

C. W. BREDOW, Secrétaire.

26 juin jusqu'au 11 juillet inc.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme le No 449 rue St-Charles, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Fairaz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 36,099.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 74, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Polymnie et le Felicity Road; le dit lot étant désigné par le No 11 sur un plan de division déposé au bureau du shérif de cette Paroisse et mesurant trente pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces entre lignes parallèles.

Acquise par le défendeur comme suit: deux tiers [illegible] testament de Mme Mary Emma Schiller, [illegible] John V. Philips, notaire le 7 août 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 juil—11 18 25—août 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et des installations, etc., de l'imprimerie du "Critic".

Edward Smith versus Bernard J. O'Neill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,731.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 20 juillet 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 57 rue St-Charles –

Le contenu et installations de l'imprimerie connue comme le "Critic", consistant en presses, caractères, rayons pour casses, clichés, pierres, pupitres, meubles de bureau, papeterie, etc., contenu au 2me étage du local No 57 rue St-Charles, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 juil—8 12 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'appareils photographiques et matériaux, etc.

Kate C. Logan vs P. H. Carrière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 36,143.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MARDI, 19 juillet 1892 à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au rez-de-chaussée du local No 188 rue Canal.

Le contenu et les installations, etc. du dit local, consistant d'un grand lot assorti de matériaux de photographes, équipements, caméras, etc., le tout d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 juil—7 11 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu, installations, etc., d'un établissement d'imprimerie.

Levy Bros. & Simon vs. J. H. Cameron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,996.—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 juillet 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 juillet 1892, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 131 rue Poydras—

Tout le contenu et installation, etc., de l'établissement d'imprimerie situé dans le dit local, consistant de différentes presses, coupe-papiers, chasses de caractères clichés, arbres de couche, poulies, galées, rayons, meubles, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 juil—6 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un coffre-fort de valeur.

B. E. Rivers vs Joseph Maitte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,130.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 153 rue Commune.

Un coffre-fort No 31 à l'épreuve du feu fait par le Diebold Safe and Lock Co No 62,607.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 juil—7 11 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de nouvelles machines à coudre.

Jacob M. Wiendahl vs. A. A. Mantine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,692.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 juillet 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

10 nouvelles machines à coudre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 juin—30—juil 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée, connue comme le No 7 RUE NORTH, Faisant face à la Place Lafayette.

Thomas Winans vs Mme Sallie Bradford Bailey, femme de C. H. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,346.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues North, St-Francis, Poydras et St-Charles désigné comme les numéros des bâtisses connues comme Paralty's Row, et faisant face au coin des rues North et St-Francis; le dit lot mesure environ trente-deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue North sur soixante dix-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue St-Francis ensemble avec une allée ayant une façade d'environ trois pieds neuf pouces sur la rue North sur toute la profondeur du dit lot, ainsi que l'usage des lieux d'aisance et le droit de passage qui y conduit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 juin—12 19 27—juil 5 11 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Coin des rues Magazine et Austerlitz.

Bâtisse à deux étages occupée comme magasin d'épiceries et résidence.

J. C. Pottharst vs ses créanciers.

No 34,746—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Général Taylor, numéroté "25" sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le 15 février 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Ledit terrain est désigné par le No 1 sur un petit plan tracé par Wm Forshey, voyer, en date du 27 juin 1855 et annexé à un acte passé pardevant James Graham, ancien notaire, le 29 juin 1855, et forme le coin des rues Magazine et Austerlitz, et mesure 32 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 108 pieds 4 pouces rue Austerlitz. Etant la même propriété que ledit J. C. Pottharst a acquise le 15 avril 1889, par achat de la Mutual Loan and Building Association par un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse, livre 130 folio 617.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, la partie inférieure de laquelle est occupée comme magasin d'épiceries et la partie supérieure comme résidence ayant six chambres, auvents, citerne, etc. A l'arrière du terrain se trouve une maison à un étage ayant deux chambres hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à [illegible] de crédit, le tout à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit s'il y en a, devra être représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant être passé devant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, renfermera toutes les clauses usuelles telles que lien du vendeur et hypothèque spéciale pour garantir le paiement de la somme due; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devra être assurée et la police transférée au détenteur des billets, et autorisation à lui donnée d'assurer en cas où l'acquéreur ne le ferait pas. La somme payée pour la prime sera couverte par le lien du vendeur et une hypothèque spéciale; en sus de son enchère l'acquéreur assumera les taxes de 1892.

11juin—11 18 25—juil—2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la Paroisse Jefferson, sur le Chemin de la Métairie, environ six milles de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Bertrand Byres et als.

No 34,874—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde ou rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 10 juin 1892 pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après.

Le certain [illegible] morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situé dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, sur le chemin de la Métairie, à une distance d'environ six milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général à la date du 29 janvier 1836 lequel [illegible] mesure un arpent plus ou moins de face au [illegible] rive de Bayou Métairie sur dix-huit arpents [illegible] par des terres appartenant à H. W. Smith et [illegible]

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix d'achat payable à un et deux ans après, ou en un seul paiement à l'option de l'acquéreur en billets portant huit pour cent d'intérêt par an [illegible] endossés en blanc, garantis par hypothèque et lien du vendeur et pour garantir le paiement du capital des billets devant porter, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le paiement des taxes et des primes d'assurances [illegible] de plus, que l'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

14juin—14 18 25 juil 2 9 16

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix DU SECOND DISTRICT,

Joli "Cottage-Home" en Bois,

No 301 rue Hôpital.

SUCCESSION DE JAMES DILLON.

No 33,248—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau: No 159 rue de la Commune.—MERCREDI, 27 juillet 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C en date du 20 juin 1892 dans l'affaire de la succession de James Dillon, dossier No 33,248, il sera vendu à l'encan

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bayou Road, Marigny, Romain et Hôpital, mesurant 27 pieds rue Hôpital, sur 104 pieds 4 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Dorgenois; une première profondeur de 80 pieds de l'autre côté de la ligne; de là s'élargissant à angle droit d'environ 4 pieds vers la rue Romain; de là une autre profondeur de 29 pieds sur une ligne oblique à la ligne derrière. Désigné par la lettre "B" sur un plan de J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte pardevant Edouard Barnett, ancien notaire, en date du 25 juin 1892.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. O. Eustis, notaire; 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

24 juin—24—juil 2 9 16 23 27

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage double, de bon rapport.

Nos 36 et 36 1/2 et 38 et 38 1/2 avenue Washington, près de la rue St-Thomas

Succession de Andrew Frey.

No 35,672.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juin 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Les cottages doubles en bois d'un bon rapport Nos 36 et 36 1/2, 38 et 38 1/2 Avenue Washington, près la rue St-Thomas retirés de la banquette, ayant galerie de façade et 6 chambres à chaque corps de logis, citernes, dépendances, arrière cour et allées sur le côté, etc.

La propriété mesure sur la façade une totalité de 64 pieds 8 pouces à l'Avenue Washington, et est composée du tout des lots Nos 8 et 9 et d'une partie du lot No 10 dans le carré B, borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième, St-Thomas et la rue projetée Livaudais, dans le Quatrième district de cette ville, sur un plan dessiné par Chas Campos, daté du 25 avril 1856, déposé au bureau de J. Cavelier, ex-notaire en cette ville. Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 28 pieds de face Avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et la partie du lot No 10 mesure 8 pieds 8 pouces de face Avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il est mieux démontré sur un plan de Jno H. Braun, Esq., exposé à l'endroit de la vente. Etant sur une large rue solidement pavée, et dans un district populeux, ces cottages doubles de choix sont toujours loués à de bons locataires.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles pour 1892 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant de l'acquéreur sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

11juin—11 18 25—juil—2 9 16

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le troisième district.

EMPLACEMENT D'AFFAIRES DE CHOIX,

Coin rues Nord-Remparts et Indépendance.

Le cottage double en bois, très agréable,

Nord-Remparts, coin Indépendance.

Le cottage double très désirable,

Nos 92 et 95 rue Indépendance près Remparts.

Le joli cottage double, nouvellement bâti,

Nos 471 et 471 1/2 Bourgogne, près Champs-Elysées.

La confortable résidence en bois,

Coin Indépendance et Villeré

A côté deux beaux terrains propres à bâtir se touchant.

Et les cottages doubles, nouvellement bâtis,

Nos 173, 173 1/2, 175 et 175 1/2 Indépendance, Entre Villeré et Urquhart.

Succession de Mme Eva Vork, femme de Charles F. Pohlman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 35 738.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 28 juin 1892 et aussi d'un ordre supplémentaire en date du 30 juin 1892, émanant de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la succession ci-dessus les propriétés foncières de valeur ci-après décrites:

Coin des rues Nord-Remparts et Indépendance.

1° Excellent emplacement d'affaires, parfaitement situé coin Nord Remparts et Indépendance, touchant à la précédente propriété décrite comme suit. Deux certains lots de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situés dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville désignés par les Nos 6 et 7 dans l'îlet No 10, bornés par les rues Indépendance, Nord-Remparts (autrefois Amour), Pauline et Bourgogne (autrefois Craps), sur un plan tiré par Jos. Pilié, ancien voyer de ville. Les dits lots mesurent au pied américain: le lot No 6 45 pieds 8 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur. Le lot No 7 forme le coin Indépendance et Amour (maintenant Nord-Remparts) et mesure 45 pieds 8 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Amour. Les dits lots ont été subdivisés en 3 lots désignés par les lettres A, B et C d'après un plan d'Edgar Pilié voyer, en date du 17 mai 1892, et mesurent comme suit:

Le lot A forme le coin des rues Nord Remparts et Indépendance et mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et face à la rue Indépendance de 56 pieds.

Le lot B mesure 61 pieds 3 pouces de face à la rue Nord-Remparts, sur 58 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot C mesure 35 pieds 4 pouces de face à la rue Indépendance sur une première profondeur, sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Nord-Remparts de 33 pieds 9 pouces, puis se rétrécissant de 2 pouces 6 lignes de là sur une seconde profondeur de 61 pieds 2 pouces et une profondeur sur l'autre ligne latérale de 95 pieds, et ayant une largeur de 32 pieds 10 pouces dans la ligne du fond le tout au pied américain. Le plan est annexé pour référence à l'inventaire enregistré de la succession.

Les améliorations sont décrites comme suit:

Lot A—Le magasin et café bien situé coin des rues North Rampart et Indépendance, ayant hangars en face, magasin spacieux, 2 chambres, citerne, allée de côté et arrière cour.

Lot B—Le cottage double en bois d'un bon rapport rue North Rampart, contigu au [illegible] ci-dessus, ayant 8 chambres, allées de côté, hangars et arrière cour à chaque corps de logis, rapportant $168 par an

Lot C—Le cottage double en bois, avantageux, Nos 93 et 95 rue Indépendance, ayant 8 chambres, 2 citernes, hangars allées de côté et arrière cour, donnant $144 par an, dans un district très populeux à proximité des lignes de chars urbains, et loués à de bons locataires stables

Nos 58 et 58 1/2 rue Piété.

2° Le joli cottage double en bois, nouvellement construit, No 58 et 58 1/2 rue Piété entre Royale et Dauphine ayant 8 chambres galerie en façade, hangars, citernes, arrière cour et allées de côté et bien briquetées dans chaque corps de logis.

Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations toutes et dépendances qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 172, borné par les rues Piété, Louisa, Royale et Dauphine, désigné par le No 1 d'après une esquisse d'arpentage faite par Arthur de Armas, voyer de la ville, datée janvier 1884, annexée à et faisant partie de l'inventaire enregistré dans cette succession, mesurant 32 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Piété sur 114 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. En splendide état et dans un voisinage convenable, cette propriété supérieure commande des loyers stables à raison de $240 par an.

Nos 471 et 471 1/2 rue Bourgogne.

3° Le cottage résidence double en bois avantageusement situé Nos 471 et 471 1/2 rue Bourgogne, entre les rues Champs Elysées et Marigny, ayant 8 chambres, citerne, puits, hangars, allées de côté et grande cour dans le fond décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne (anciennement Craps), Champs Elysées, North Rampart (anciennement Amour) et Marigny mesurant au mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne ou Craps, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances du dit lot de terre, droits et privilèges, sans exception ni réserve. Près de l'église St Pierre et St Paul, dans un voisinage tranquille et amélioré, rapportant $204 par an.

Au coin des rues Indépendance et Villeré.

4° Le cottage-résidence confortable, au coin des rues Indépendance et Villeré ayant 7 chambres, lavoir, citerne, magasin et chambre à fourrages, compartiments pour le bois et le charbon, écurie, endroit pour voiture, le tout en bon état, et le terrain planté de fleurs, etc., plus amplement décrit comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 10 et 11 et situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Urquhart et Girod, maintenant Villeré, et la propriété appartenant à L. B. Macarty, sur un plan dressé par N. Fouché, Jr., daté le 6 avril 1848 et déposé comme No 27 dans le livre de plans L au bureau de P. E. Laresche, ex notaire en cette ville, lesquels le mesurant chaque 31 pieds 4 lignes de face à la rue Indépendance sur 95 pieds 3 lignes de profondeur le lot No 11 formant l'encoignure des rues Indépendance et Girod maintenant Villeré.

Les deux beaux terrains contigus.

5° Deux certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville dans le carré borné par les rues Indépendance, Urquhart et Girod, Villeré maintenant, et la plantation anciennement appartenant à Louis Barthelemy Macarty, désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan dressé le 6 avril 1848, par Nelson Fouché, Jr., et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville, comme plan No 27 du livre de plans L. Ces terrains mesurant, chacun, 31 pieds, 4 lignes de façade rue Indépendance, sur 95 pieds 3 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Terre haute de choix faisant face à un bon chemin solide.

Nos 173, 173 1/2 et 175 et 175 1/2 rue Indépendance.

6° Les cottages doubles de choix nouvellement bâtis, en bois, Nos 173, 173 1/2 et 175 et 175 1/2 rue Indépendance, entre Villeré et Urquhart, ayant 6 chambres de chaque côté, allées de côté, citernes, auvents et arrière-cour à chaque cottage. Les terrains sont décrits comme suit: Deux certains terrains ensemble avec tous les droits, passages privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Indépendance, Urquhart, Girod, Villeré aujourd'hui, et Pauline, désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan de Nelson Fouché Jr, le 6 avril 1848 et déposé en l'étude de P. E. Laresche, ancien notaire de cette ville, comme plan No 27 du livre de plans marqué L, et aussi sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt le 25 juin 1862 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte de vente des successions de François Xavier Rochereau et d'Anne Thomelin, alias Thomelain, son épouse, à Jean Badegaray, par acte pardevant F. D. Seghers, ancien notaire en cette ville, le 26 mai, 1873. En bon état et bien loué.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à un an en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque avec pacte de non aliénation, assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes de 1892, et paiera 10 pour cent du prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 juil—29 16 23 30—août 6

IF YOUR BACK ACHES,
Or you are all worn out, really good for nothing, it is general debility. Try
BROWN'S IRON BITTERS.
It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

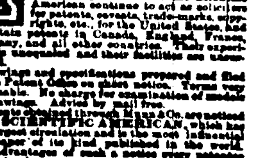

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, [illegible] Broadway, New York.

[illegible]

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$518,578 30	
Sur risques de rivière	16,385 97	
Sur risques de mer	8,243 65	
		$543,207 92
A ajouter: Primes non acquises de 1890		133,231 10
Total des primes		$676,439 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		22,782 68
Revenu total		$699,221 70
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$227,090 36	
Sur risques de rivière	5,644 92	
Sur risques maritimes	6,647 24	
Total pertes payées	$239,382 52	
Primes remboursées et cancellations	67,087 97	
Commissions	81,555 60	
Réassurances	47,130 72	
Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées)	17,924 41	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions frais judiciaires etc	49,944 37	
Total des déboursés		$502,965 60
Surplus		$196,256 10
Desquels—		
Réservé pour risques non expirés		$138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		44,859 35
Profits et pertes		12,830 16
		$196,256 10

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir:		
En banques	$101,444 38	
Au bureau	3,615 10	$105,059 48
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Greenman		106,508 00
$190,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		192,000 00
$35,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		39,250 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		35,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		18,885 0
Une action du capital du N. O. Board of Trade		20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		125 00
35 actions de la N. O. Warehouse Co		535 00
Une action French Opera House Co		150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de perception		65,731 62
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$545,096 10

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	60,000 00
Dividendes non payés	840 00
Réser. pour risques non expirés	138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,859 35
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)	830 96
	$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.

M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
JOS. SCHWARTZ.
F. O. ERNST.
J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, Lne. 19 janvier 1892.
20 janv- 1m

Vingt-deuxième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,636 55
Sur risques de marine		1,754 12
Sur risques de rivière		3,721 76
		$231,112 43
A ajouter, primes non acquises de 1890		56,930 00
Primes totales		$288,042 43
A ajouter, intérêts et profits et pertes		22,197 65
Revenus		$310,240 08
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$107,159 22	
Sur risques de marine	1,176 72	
Sur risques de rivière	1,397 02	
Total des pertes payées	$109,738 56	
Retour de primes et cancellations	25,293 04	
Commissions	35,370 86	
Réassurances	23,764 00	
Taxes et Licences	6,821 41	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage	20,643 58	
Déboursés		$233,628 46
		$76,611 62
A déduire:		
Primes non acquises	$52,974 00	
Pertes ajustées et non ajustées	25,000 00	77,974 00
Pertes		$1,362 38

ACTIF.

Argent en caisse	$52,358 31
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	11,800 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,260 00
$90,530 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	96,832 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0	22,260 00
10 Actions Germania Ins'ce Co.	1,150 00
Primes en voie de recouvrement	31,846 66
Prêts sur hypothèque	17,780 00
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,373 25
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$369,850 22

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	2,238 00
Réservé pour primes non-acquises	52,974 00
Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées	25,000 00
	$380,212 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermentés et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Etat de Situation Semestriel

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

De la Nouvelle-Orléans

A la clôture des affaires, le 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes		$1,325,654 46
Bons des Etats-Unis	50,000 00	
Prime sur les mêmes	8,500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$384,372 22	442,872 22
Maisons de banque meubles et installations		115,500 00
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00	
Change local	185,617 89	
Comptant	310,065 83	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	150,561 19	648,494 91
		$2,532,462 59

PASSIF.

Capital-actions		$500,000 00
Fonds de surplus	135,000 00	
Profits non divisés	21,209 00	156,209 00
Dividende payable le 1er juillet		20,000 00
Circulation		44,250 00
Dû aux déposants et banquiers		1,812,003 59
		$2,532,462 59

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Vice-Président.
A. LABARTHE, Caissier.

DIRECTEURS:

Carl Kohn, S. Chalaron,
Jno M. Parker, S. O. Thomas,
Isaac Delgado, Jonas H. Levy,
N. D. Wallace, G. A. Williams,
Jules A. Blanc, S. V. Fornaris.

3 juil—

Hibernia National Bank.—Un dividende de cinq (5) pour cent, libre de toutes taxes, sera payé sur demande.

Pour le Board,
CH. PALFREY, Caissier.

1er juillet—1 semaine

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

[illegible]ste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73